

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE  
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail

-----  
DIRECTION DE LA PROMOTION  
DE LA FORMATION PRIVEE (DPFP)

Il Plateaux Vallon après l'Ecole de Police,  
Ruelle Station Corlay BP V 129 Abidjan  
Tel : 22 41 21 49 Mail : [dpfp2015@gmail.com](mailto:dpfp2015@gmail.com)



**DOSSIER DE DEMANDE D'UNE  
AUTORISATION D'OUVERTURE DE FILIERES  
DANS UN  
ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT  
TECHNIQUE ET /OU DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE OU DANS UN CABINET  
PRIVE DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

**DOSSIER DE DEMANDE D'UNE AUTORISATION D'OUVERTURE  
DE FILIÈRES DANS UN ÉTABLISSEMENT PRIVE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE  
ET / OU DE FORMATION PROFESSIONNELLE OU DANS UN CABINET PRIVÉ DE  
FORMATION PROFESSIONNELLE**

<b>N°</b>	<b>Nature de la Pièce</b>
1	Une demande adressée au Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle précisant la ou les filière(s) sollicitée(s)
2	Une photocopie légalisée de l'autorisation d'ouverture de la structure
3	L'inventaire des équipements didactiques nécessaires aux filières demandées
4	La liste nominative et la qualification des enseignants prévus pour chacune des filières sollicitées ainsi qu'une copie certifiée conforme à l'original du diplôme de chaque enseignant
5	Une copie d'assurance de l'établissement couvrant le matériel et le mobilier de formation
6	Une quittance des frais d'instruction de dossier d'un montant de cent vingt-cinq mille (125 000) FCFA par filière à retirer à la régie d'avances et de dépenses de la DFPF pour le CAP et le BEP
7	Une copie du ou des projet(s) de formation et le mode d'évaluation établis en trois(03) exemplaires pour les filières de formations qualifiantes

**Remarques :**

- ❖ Les dossiers sont réceptionnés du **04 janvier 2016 au 31 mai 2016** ;
- ❖ Tout dossier incomplet sera classé sans suite ;
- ❖ Le dossier doit être rangé dans une chemise à rabat de **couleur bleue** ;
- ❖ Chaque pièce ou rubrique du dossier doit être rangée dans une sous chemise individualisée.

## MODELE DE LA DEMANDE

Nom et Prénom(s) du Promoteur :  
Ou Raison Sociale :  
Adresse postale :  
Téléphone fixe :  
Cellulaire :  
E-mail :

A  
Monsieur le Ministre de l'Enseignement  
Technique et de la Formation  
Professionnelle  
Abidjan

**Objet** : Demande d'une autorisation d'ouverture de filières.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance l'obtention d'une autorisation d'ouverture de filière(s) de formation professionnelle.

- Dénomination exacte de l'Etablissement ou du cabinet.....  
.....
- Situation géographique :.....
  - Ville :.....
  - Quartier :.....
  - sous quartier :.....
- Filières sollicitées.....
- Motivations.....  
.....  
.....

Dans l'attente d'une réponse favorable, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

**NB** : la demande est à établir en deux (02) exemplaires

Fait à .....le .....201.....

Signature

# NORMES RECOMMANDEES POUR L'OUVERTURE DE FILIERES AUTORISEES PAR L'ETAT

## INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

IMPORTANT : Les infrastructures et équipements prévus doivent être distincts de ceux des autres ordres d'enseignement.

### I/ INFRASTRUCTURES

- 1- Superficie du terrain : 2 500 m<sup>2</sup> minimum
- 2- Bâtiment : Construction en bande et/ou en R+2 maximum avec deux (02) escaliers protégés

#### 1- Administration

- 01 bureau pour le fondateur équipé en outil informatique
- 01 bureau pour le Directeur des Etudes outil informatique
- 01 bureau de secrétariat pour le Directeur des Etudes ou à défaut un pool de secrétariat pour toute l'administration outil informatique
- 01 bureau du service de comptabilité outil informatique
- 01 bureau du **Responsable des Stages (RES)**
- 01 bureau pour les Educateurs outil informatique
- 01 salle des Professeurs équipée en outils informatiques avec connexion internet
- des toilettes : 02 pour l'Administration avec eau courante  
02 pour les Professeurs (Hommes et Dames) avec eau courante.

#### 2- Salles de formation

##### a) Nombre minimum de classes

##### • **Pour trois (03) filières en ouverture**

- 04 classes ordinaires d'une capacité d'accueil de 30 à 40 places chacune
- 01 salle informatique climatisée équipée de 15 à 20 ordinateurs de dernière génération et de capacité de 30 à 40 places
- 01 ou des salles spécialisées (salles machines ou ateliers) adaptées aux filières et équipées de machines de dernière génération.
- 01 bibliothèque ou Salle d'internet.

##### • **Pour quatre (04) à cinq(05) filières en ouverture**

- 06 à 08 classes ordinaires d'une capacité d'accueil de 30 à 40 places chacune
- 02 salles informatiques climatisées équipées de 20 postes chacune (P3 ou P4) 30 à 40 places maximum
- 01 ou des salles spécialisées (salles machines ou ateliers) adaptées aux filières

##### b) Dimension minimum et commodités des classes

- Longueur : 09 mètres ; largeur : 07 mètres
- Hauteur sous-plafond : 2,70 mètres au moins (plafond obligatoire)
- 02 portes et 02 fenêtres au moins
- capacité maximale par classe : 40 places
- 01 tableau au moins par classe : longueur 04 m et largeur 1,5 m
- 01 bureau et 01 chaise pour le professeur par classe
- Bonnes conditions d'hygiène, d'aération et d'éclairage (ampoule de type néon).

c) Autres infrastructures

- 01 bibliothèque fournie en ouvrages en rapport avec les filières de formation ou 01 Salle d'internet
- 01 infirmerie équipée en médicaments de première nécessité
- 01 terrain de sport
- 01 clôture

**3- Les sanitaires**

Exemple : Pour 04 classes en ouverture, il faut 04 toilettes au moins pour les élèves dont :

- 02 pour les garçons, équipées de WC, de vespasiennes et de lave-main ;
- 02 pour les filles, équipées de WC, de bidets et de lave-main.

Les sanitaires doivent croître suivant le tableau ci-dessous :

NOMBRE DE CLASSES	NOMBRE DE TOILETTES
04	04
05 à 10	06
11 et plus	08

**NB** : Les infrastructures et les équipements doivent croître en fonction du nombre de filières et d'élèves.

**II/ EQUIPEMENTS**

Pour la liste complète des équipements, du matériel didactique et des programmes nécessaires à la formation, se référer à la **Direction de la Pédagogie et du Développement des Programmes (DPDP)** du **Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle**.